

Arrêté de création de comité de recrutement des maîtres de conférences et professeurs des universités associés (MAST/PAST) au titre de la campagne 2025

La Présidente de l'université

- Vu le décret n°85-733 du 17 juillet 1985 relatif aux maîtres de conférences et professeurs des universités associés ou invités ;
- Vu le décret n°91-267 du 6 mars 1991 relatif aux enseignants associés ou invités dans certains établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu les modalités de recrutement des maîtres de conférences et professeurs des universités associés (MAST et PAST) votées au conseil académique en date du 12 septembre 2023 et au conseil d'administration en date du 20 octobre 2023 ;
- Vu la note de cadrage relative au recrutement des maîtres de conférences et professeurs des universités associés en date du 31 mars 2025 pour la rentrée universitaire 2025-2026 ;
- Vu la publication d'un poste d'enseignant associé en sections 61/27 ;

Arrête

Article 1 :

Un comité de recrutement, chargé d'examiner et de classer les candidatures, est créé dans le cadre des opérations de recrutement d'un maître de conférences associé en sections 61/27 (Génie informatique, automatique et traitement du signal/Informatique) pour l'IUT de Villetaneuse.

Article 2 :

Sont nommés membres du comité de recrutement :

- Rushed KANAWATI, représentant(e) du département d'enseignement ;
- Christophe CERIN, représentant(e) du département d'enseignement ;
- Kamal BOUCHEFRA, désigné(e) par le conseil restreint de la composante ;
- Mohand Yazid SAIDI, nommé(e) par le comité d'expert 61.
- Laure PETRUCCI, nommé(e) par le comité d'expert 27.

Article 3 :

Madame Laure PETRUCCI est nommé(e) président(e) du comité de recrutement.

Article 4 :

Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villetaneuse, le 04/06/2025

Pour la présidente et par délégation,
Le Vice-Président du Conseil Académique

Olivier OUDAR

